



CONVENTION D'OBJECTIFS ET DE MOYENS

Entre la Ville de Dijon représentée par son Maire en exercice, dûment habilité par délibération du Conseil Municipal du 9 février 2015,

ET

L'association Rézo'Fêt'Art représentée par son Président, Monsieur Maxime Klinger, association régie par la loi du 1er juillet 1901, créée le 11 octobre 2004, dont le siège social est situé 3, rue Blairet à Dijon.

Préambule

La Ville de Dijon

Afin de favoriser l'accompagnement des associations les plus structurantes pour la cohésion sociale et l'équilibre des territoires dijonnais en terme d'animation sociale, culturelle et environnementale, il est proposé de formaliser le partenariat entre Rézo'Fêt'Art et la Ville par la conclusion d'une convention pluriannuelle, précisant les objectifs partagés pouvant faire l'objet du soutien de la collectivité.

L'association Rézo'Fêt'Art souhaite générer du lien social dans un cadre multiculturel et intergénérationnel, par le biais d'activités créatives, récréatives et de sensibilisation aux enjeux environnementaux. Ainsi Rézo'Fêt'Art réalise des projets et mène des actions depuis plus de dix ans dans des secteurs divers et variés.

Il a été convenu ce qui suit

ARTICLE 1 - OBJET

Afin de permettre la mise en œuvre du projet associatif de Rézo'Fêt'Art, la Ville soutiendra son action, dans le respect des dispositions réglementaires liées à l'organisation de festivals et d'ateliers à destination de tous.

Rézo Fêt'Art s'engage à réaliser les objectifs et actions présentés à l'article 3 de cette convention, à allouer à cet effet tous les moyens appropriés pour réaliser le programme arrêté en concertation avec la Ville.

Les activités organisées interviennent essentiellement dans le domaine des actions culturelles, sociales et alternatives, en direction de tous, en priorité des Dijonnais.

Pour sa part, la Ville s'engage à soutenir financièrement la réalisation de ces objectifs, selon les conditions fixées à l'article 4.

ARTICLE 2 - DURÉE DE LA CONVENTION ET CONDITIONS DE RENOUELEMENT

La présente convention est conclue pour une durée de trois ans, à compter de sa date de notification, après accomplissement des formalités de transmission au contrôle de légalité.

Le renouvellement de cette convention est subordonné au bon respect des différentes obligations qu'elle prévoit, notamment à la réalisation du contrôle prévu à l'article 6 et au dépôt des conclusions de l'évaluation prévu à l'article 7.

ARTICLE 3 - CADRE GÉNÉRAL DU PROGRAMME

Les objectifs de Rézo'Fêt'Art sont de créer du lien social dans le quartier Faubourg Raines, d'organiser des événements pour tous et de proposer des ateliers permettant de développer le potentiel de chacun, quel que soit le domaine. Rézo'Fêt'Art s'engage également dans des projets « humains » et participe à des actions de prévention et de solidarité.

Ainsi, l'association propose des activités et des services autour de cinq thèmes : l'art, l'artisanat, l'événementiel, la sensibilisation et le développement.

La ville de Dijon et Rézo'Fêt'Art s'accordent sur les objectifs définis ci-dessous et détaillés dans les fiches actions annexées à la présente convention.

Domaine 1 : Lien social et citoyenneté

De manière plus spécifique, il s'agit de :

- renforcer les activités en lien avec l'environnement local (quartier, ville),
- proposer un lieu d'échanges et de partages, développer et dynamiser des espaces de rencontres inter-associatives
- relayer les actions et projets
- impliquer nos membres sur l'engagement démocratique et citoyen.

Domaine 2 : Culture et créativité

Il s'agit de :

- rendre accessible un lieu de créations et de répétitions
- proposer et animer un espace d'expression
- animer des ateliers artistiques et créatifs.

Domaine 3 : Environnement, santé et sensibilisation aux pratiques éco-responsables

Les objectifs poursuivis sont les suivants :

- promouvoir la pratique du jardinage en ville
- sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation
- réduire l'empreinte énergétique.

La Ville reconnaît et respecte la spécificité du projet associatif de Rézo'Fêt'Art et les valeurs qui le sous-tendent :

- un attachement aux principes de laïcité, de démocratie participative et à l'apprentissage de la citoyenneté,
- un accès aux loisirs, à la culture et aux pratiques éducatives pour tous,
- l'organisation de manifestations de convivialité et d'ouverture qui favorisent le développement et l'enrichissement personnel,
- l'encouragement à la création et à la pratique artistique,
- la volonté de promouvoir les mixités, les rencontres inter-générationnelles et de créer un lien social,

- une attention particulière aux jeunes,
- une volonté de contribuer au développement d'une citoyenneté offrant un espace de débat et de réflexion,
- l'égalité des chances et la lutte contre les préjugés et les stéréotypes, l'engagement pour le combat contre le racisme et la xénophobie en développant l'interculturalité et la solidarité,
- l'accompagnement, l'encouragement et le soutien aux initiatives de tous et aux projets.

ARTICLE 4 - MOYENS

La subvention annuelle de la Ville s'élève à la somme de 20 000 € (vingt mille euros).

Cette contribution est versée de la manière suivante chaque année :

- ✓ 90 % en janvier,
- ✓ le solde à la présentation du bilan, entre le 1er et le 31 janvier de l'année n+1.

Des contributions exceptionnelles pourront être attribuées par la Ville pour des actions spécifiques, ajoutées à la présente convention sous forme d'avenant.

En vertu du principe d'annualité budgétaire de la collectivité, les contributions financières de la Ville de Dijon ne sont applicables que sous réserve des trois conditions suivantes :

- ✓ le vote de crédits chaque année par délibération du Conseil Municipal de la Ville ;
- ✓ le respect par l'association des obligations mentionnées aux articles 5, 6 et 7 ;
- ✓ la vérification par la Ville que le montant de la contribution n'excède pas le coût de l'action.

ARTICLE 5 - OBLIGATIONS COMPTABLES

L'association s'engage à fournir chaque année, sur demande de la Ville, les documents comptables et de gestion relatifs aux actions couvertes par la convention, aux fins de vérification :

- ✓ le bilan quantitatif et qualitatif ;
- ✓ le compte de résultats et ses annexes ;
- ✓ le compte rendu d'activités.

Ces documents réalisés par un professionnel de la comptabilité, devront être transmis dans le premier trimestre de l'année n + 1.

ARTICLE 6 - CONTRÔLES

L'association s'engage à faciliter, à tout moment, le contrôle par la Ville de la réalisation des objectifs et des actions, notamment par l'accès à toute pièce justificative des dépenses et tout autre document dont la production sera jugée utile.

L'association remet, dans un délai de six mois avant le terme de la convention, un bilan couvrant l'ensemble de la période d'exécution de la convention. Un contrôle, éventuellement sur place, est réalisé par la Ville afin d'en vérifier l'exactitude.

ARTICLE 7 - ÉVALUATION

Une évaluation, sur un plan quantitatif et qualitatif, sera réalisée en partenariat entre la Ville et Rézo'Fêt'Art.

La présente convention doit faire l'objet d'un rapport d'évaluation annuel débattu et validé entre les parties contractantes à l'occasion d'un comité d'évaluation annuel, composé de la Ville de Dijon et des représentants de Rézo'Fêt'Art.

Une grille d'indicateur est annexée à la présente convention.

ARTICLE 8 - RÉSILIATION

La présente convention pourra être résiliée à tout moment par l'une ou l'autre des parties par lettre recommandée avec accusé de réception sans ouvrir droit au versement d'indemnité.

La présente convention cessera immédiatement d'avoir effet en cas de dissolution ou changement de statut ou d'objet social du co-contractant.

ARTICLE 9 - RÈGLEMENT DES LITIGES

En cas de difficulté quelconque liée à la conclusion ou l'exécution de la présente convention, quels qu'en soient la cause ou l'objet, il est expressément convenu, et ce avant tout recours contentieux, que les parties procéderont par voie de règlement amiable. Pour ce faire, les parties s'obligent à entamer, sans délai et sans condition préalable, des négociations aux fins de résoudre tout différend.

ARTICLE 10 - ATTRIBUTION DE JURIDICTION

A défaut de règlement amiable, visé à l'article 9, le tribunal administratif de Dijon sera seul compétent pour connaître du contentieux.

La présente convention est établie en six exemplaires originaux acceptés et signés par les parties intéressées. Un exemplaire sera remis à chacun des signataires.

Fait en six exemplaires à Dijon, le

Pour la Ville,
Le Maire
Pour le Maire,
L'Adjoint délégué à la jeunesse,
à l'enseignement supérieur
et au quartier des Grésilles

Hamid EL HASSOUNI

Pour l'association Rézo'Fêt'Art,
Le Président

Maxime Klinger



Méthode d'évaluation annuelle



Introduction

1°) Analyse quantitative du public de l'association

- Origine géographique et quartier
- Age / Sexe
- Par domaine d'activités

2°) Agenda annuel de la vie de l'association avec fréquentation

Événements, manifestations, stages...

3°) Évaluation par fiche actions

Deux formes possibles :

- Par tableau et par fiche action :

Exemple Fiche programme 1 :

Objectifs	Actions	Données quantitatives	Analyse qualitative
1)			
2)			

- Ou par forme classique :

Fiche programme 1 :

Objectif 1. Les actions.

Données quantitatives. Analyse qualitative.

Pour chaque fiche action des critères d'évaluations seront déterminés.

4°) La vie de l'Association

- L'équipe, les administrateurs, les stagiaires et les bénévoles. Données quantitatives et commentaires.

5°) Perspectives



FICHE ACTION N°1 LIEN SOCIAL et CITOYENNETÉ

Objectif général : Développer la vie sociale			
Objectifs, missions	Actions	Public	Moyens à mettre en œuvre
Renforcer les activités en lien avec l'environnement local (quartier, ville)	Fête de Quartier-Village (Festival « Rézo' des villes, Rézo' des champs » et Vide-Grenier Festif) : ateliers créatifs, village environnement, colline aux courges, spectacles, concerts, etc...	Habitants du quartier, les dijonnais, les adhérents, musiciens, artistes, associations du territoire	Matériel Ville de Dijon : tables, grilles, scènes, praticables, matériel de sécurité Ensemble du matériel Rézo Location ARDAM Locaux Rézo Bénévoles Salariés et volontaires du Rézo Agents municipaux pour montage et démontage du matériel Autorisations administratives diverses
	Fête des voisins (repas partagé)	Habitants du quartier et adhérents	Préparation culinaire – mobilisation de la cuisine Locaux Rézo Bénévoles Salariés et volontaires du Rézo

Proposer un lieu d'échanges et de partages, développer et dynamiser des espaces de rencontres inter-associatives	Accueils associatifs : réunions, événements...	Adhérents, associations membres	Locaux pour le prêt des espaces Moyens supplémentaire en fonction du projet (matériel, cuisine...) Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Soutien des initiatives et des projets, aide à l'organisation de manifestation	Porteurs de projets adhérents ou non	Compétences internes, expérience
	Mutualisation des moyens : gestion de locaux (salle de répétition, cuisine, salle polyvalente, salle de réunion), gestion d'un parc matériel (cuisine, matériel son et lumière, décoration, outils, compost, tri, stands, matériel de sécurité, etc...)	Adhérents	Ensemble du matériel Salariés et volontaires du Rézo
Relayer les actions et projets	Animation d'une émission hebdomadaire sur Radio Dijon Campus : « Fréquence Rézo', ici et là »	Auditeurs de Radio Campus, invités de l'émission, chroniqueurs	Moyens matériels techniques et locaux 3 personnes (bénévoles et/ou salariés)
	Réalisation d'une lettre d'informations mensuelle : « Résonances »	Adhérents, habitants de la rue, partenaires institutionnels	1 service civique pour la rédaction Administrateurs pour la relecture et la validation 12 ou 14 pages/exemplaire – 100 exemplaires
	Point informations et promotion des événements partenaires	Adhérents, visiteurs	Locaux du Rézo, moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
Impliquer nos membres sur l'engagement démocratique et citoyen	Fonctionnement démocratique, Assemblée Générale et réunions hebdomadaires participatives	Adhérents	Locaux du Rézo, administrateurs, animateurs, moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu, moyens techniques son et lumière

Budget de l'action									
Recettes	Fête de quartier	Fête des voisins	Lieu d'échange	Relayer les actions et les projets	Dépenses	Fête de quartier	Fête des voisins	Lieu d'échange	Relayer les actions et les projets
Aides à l'emploi État + GD	8000	300	7000	1300	Achats de marchandises et prestations	13000	300	500	500
Ventes de marchandises ou de prestations	8000		3000	200	Charges de personnels	10000	500	9500	2000
Subventions diverses	5000				Charges de structures, amortissement du matériel	3000		5000	
Cotisations			500						
Financement convention	5000	500	4500	1000					
TOTAL recettes	26000	800	15000	2500	TOTAL dépenses	26000	800	15000	2500
Soutien de la Ville = 11 000 €									
Autres financements extérieurs à mobiliser :									
Emplois aidés (ASP), Grand Dijon (appel à projet/ complément emplois d'avenir)									
Évaluation :									
<ul style="list-style-type: none"> - nombre de participants (associations, artistes, public et bénévoles) - ambiance dans les manifestations - diversité des activités - nombre de contributions - nombre d'accueil et de structures accueillies - nombre de projets accompagnés - nombre d'émission, d'invités, de téléchargements - nombre de lettre d'information - implication des membres dans la vie de l'association (participation aux instances, taux de renouvellement des administrateurs, implication bénévole...) 									



FICHE ACTION N°2 CULTURE ET CRÉATIVITÉ



Objectif général :			
Développer un espace de pratiques culturelles et créatives			
Objectifs, missions	Actions	Public	Moyens à mettre en œuvre
Rendre accessible un lieu de créations et de répétitions	Salle de musique	Les musiciens	Locaux du Rézo, matériel de musique et d'enregistrement
	Salle artistique pluridisciplinaire	Les musiciens, les artisans, Adhérents, associations membres	Locaux du Rézo, outillage, Matériel technique son et lumière, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Comptoir créatif (bricothèque et parc matériels)	Adhérents, associations membres	Locaux Rézo, outillage, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Résidences artistiques	Artistes, associations membres	Locaux du Rézo, outillage, Matériel technique son et lumière
	BiblioRézo'	Adhérents	Locaux du Rézo, livres et bibliothèque, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu

Proposer et animer un espace d'expression	Espace exposition : accueil mensuel d'artistes	Artistes, artisans, associations membres	Locaux du Rézo, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Scène d'expression libre mensuelle : RézO'pen Mic'	Adhérents, artistes	Locaux du Rézo, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Scène tremplin (concerts, théâtre...)	Artistes	Locaux du Rézo, outillage, Matériel technique son et lumière, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Fête de la musique	Artistes, dijonnais, adhérents ou non	Locaux du Rézo, outillage, Matériel technique son et lumière, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Projections/débats	Adhérents	Locaux du Rézo, animateurs, Matériel technique son et lumière, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
Animer des ateliers artistiques et créatifs	Atelier de lecture aux lavoirs	Dijonnais, adhérents ou non	Animateurs/Lecteurs
	Atelier d'écriture	Adhérents	Locaux du Rézo, animateurs, fournitures, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Atelier « idées à coudre »	Adhérents	Locaux du Rézo, animateurs, fournitures, Moyens humains pour l'accueil et le bon

			fonctionnement du lieu
	Ateliers et chantiers co'créatifs		Locaux du Rézo, animateurs, fournitures, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu

Budget de l'action							
Recettes	Rendre accessible un lieu de création	Proposer et animer un espace d'expression	Animer des ateliers	Dépenses	Rendre accessible un lieu de création	Proposer et animer un espace d'expression	Animer des ateliers
Aides à l'emploi État + GD	2400	6500		Achats de marchandises et prestations	1200	3000	
Ventes de marchandises ou de prestations	5000	6000		Charges de personnels	3500	9000	
Subventions diverses				Charges de structures, amortissement du matériel	2700	5500	
Cotisations		1000					
Financement convention		4000					
TOTAL recettes	7400	17500	0	TOTAL dépenses	7400	17500	0
Soutien de la Ville = 4 000 €							
Autres financements extérieurs à mobiliser : Emplois aidés (ASP), Grand Dijon (appel à projet/ complément emplois d'avenir)							
Évaluation :							
<ul style="list-style-type: none"> - nombre et origine des artistes ou groupes accueillis - diversité des pratiques culturelles - taux d'utilisation et d'occupation des espaces - renouvellement, entretien et augmentation du parc matériel - nombre d'accueil - nombre de participants aux manifestations (adhérents, public...) - engagement des bénévoles - moyens techniques et humains mobilisés 							



FICHE ACTION N°3
ENVIRONNEMENT, SANTE ET SENSIBILISATION



Objectif général :			
Sensibiliser aux pratiques éco-responsables et proposer des alternatives respectueuses et durables			
Objectifs, missions	Actions	Public	Moyens à mettre en œuvre
Promouvoir la pratique du jardinage en ville	Animation et valorisation de la « Colline aux Courges »	Adhérents, dijonnais	Animateurs, matériel de jardinage
	Jardins, serre et spirales aromatiques	Adhérents, dijonnais	Animateurs, matériel de jardinage
Sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation	Ateliers mieux être, mieux manger, mieux consommer (relaxation, cuisine, produits d'entretien)	Adhérents	Locaux du Rézo, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu, matériel de cuisine et divers, consommables
	Promotion de produits saisonniers, artisanaux, locaux, biologiques, équitables, éthiques et de terroirs	Adhérents, dijonnais	Locaux du Rézo, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu, communication
	Rencontres avec les producteurs et acteurs locaux (discussions et dégustations)	Adhérents	Locaux du Rézo, Moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu, vaisselle...
Réduire l'empreinte énergétique	Gestion et réduction des déchets : Compost, tri sélectif, toilettes sèches, récupération des eaux pluviales	Adhérents	Locaux du Rézo, animateurs, matériel, outillage, fournitures, moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu
	Recyclage : Free shop, atelier « 2 ^{ème} Vie », Bric Broc Troc	Adhérents, associations membres	Locaux du Rézo, animateurs, moyens humains pour l'accueil et le bon fonctionnement du lieu

Budget de l'action							
Recettes	Promouvoir la pratique du jardinage	Sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation	Réduire l'empreinte énergétique	Dépenses	Promouvoir la pratique du jardinage	Sensibiliser et faire évoluer les modes de consommation	Réduire l'empreinte énergétique
Aides à l'emploi État + GD	3600	1800	2100	Achats de marchandises et prestations	1000	600	
Ventes de marchandises ou de prestations		250		Charges de personnels	5200	2500	3000
Cotisations	500	1500	1000	Charges de structures, amortissement du matériel		5850	2000
Auto-financement		3000	1400				
Financement convention	2100	2400	500				
TOTAL recettes	4100	8950	5000	TOTAL dépenses	6200	8950	5000
Soutien de la Ville = 5 000 €							
Autres financements extérieurs à mobiliser : Emplois aidés (ASP), Grand Dijon (appel à projet/ complément emplois d'avenir)							
Évaluation : <ul style="list-style-type: none"> ✎ nombre et types d'ateliers et de manifestations ✎ nombre de participants ✎ implication et suivi des ateliers ✎ nombre de rencontres organisées et participations ✎ nombre de tonnes de déchets verts produites ✎ évaluation de la réduction de l'empreinte énergétique et écologique de l'activité et des pratiques de l'association 							